

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 mars 2023,
Le 25 mars deux mil vingt-trois, à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Denis d'Anjou s'est réuni sous la présidence de
Mme Dominique de VALICOURT, Maire.

Étaient présents : Mme Dominique de VALICOURT, M. Denis COCHET, Mme Valérie ESNAULT, M. Raymond HÉRIVEAUX,
Mme Brigitte GESLIN, Mme Martine RENIER, M. François GOLDWASSER, Mme Valérie ROMELARD, M. Vincent DURET, M.
Damien CHEHERE, Mme Elodie TRICOT, M. Antoine CHEVREUX, Mme Frédérique MARCADET, M. Patrick PUIGRENIER.

Étaient absents excusés : M. Fabrice DUCHÂTELET, M. Jérôme LANDAIS, Mme LECOMTE Cécile.

Étaient absents et représentés : M. Jean-Yves BACHELOT représenté par Mme Valérie ESNAULT, Mme Viviane MOLS
représentée par Mme Dominique de VALICOURT.

Secrétaire de séance : Mme Martine RENIER

DATE DE CONVOCAION : 16 mars 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19

Quorum : 10

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 14

Absents ayant donnés procuration : 2

Délibération n° 2023/03-01/01

Rénovation de 3 classes à l'école élémentaire
Attribution des lots infructueux

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que suite à la déclaration
d'infructuosité une nouvelle procédure de consultation a été lancée selon la procédure adaptée,
l'avis d'appel public a été publié le 30 janvier 2023. L'ouverture des plis a eu lieu le 27 février 2023.
Le rapport d'analyse a été remis le 15 mars 2023 par l'Agence THELLIER.

Le Conseil Municipal a pris connaissance du rapport de présentation de l'analyse des offres
puis après en avoir délibéré :

- attribue le marché aux entreprises suivantes :

LOT	DESIGNATION	ENTREPRISE	MONTANT HT
4	Couverture	MICHEL COUVERTURE	43 450.00 €
6	Métallerie	SARL Joël LOURDAIS	52 457.74 €
7	Menuiserie bois	SARL MEIGNAN	40 000.00 €
12	Peinture	BORDEAU DECO	25 704.00 €
13	Plomberie, Sanitaire, chauffage, VMC	SOCIETE NOUVELLE DORMET (SND)	97 800.00 €

- Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce marché.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an dits.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Dominique de VALICOURT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 mars 2023,
Le 25 mars deux mil vingt-trois, à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Denis d'Anjou s'est réuni sous la présidence de
Mme Dominique de VALICOURT, Maire.

Étaient présents : Mme Dominique de VALICOURT, M. Denis COCHET, Mme Valérie ESNAULT, M. Raymond HÉRIVEAUX,
Mme Brigitte GESLIN, Mme Martine RENIER, M. François GOLDWASSER, Mme Valérie ROMELARD, M. Vincent DURET, M.
Damien CHEHERE, Mme Elodie TRICOT, M. Antoine CHEVREUX, Mme Frédérique MARCADET, M. Patrick PUIGRENIER.

Étaient absents excusés : M. Fabrice DUCHÂTELET, M. Jérôme LANDAIS, Mme LECOMTE Cécile.

Étaient absents et représentés : M. Jean-Yves BACHELOT représenté par Mme Valérie ESNAULT, Mme Viviane MOLS
représentée par Mme Dominique de VALICOURT.

Secrétaire de séance : Mme Martine RENIER

DATE DE CONVOCATION : 16 mars 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19

Quorum : 10

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 14

Absents ayant donné procuration : 2

Délibération n° 2023/03-01/02

Remboursement à la coopérative scolaire, école maternelle Henri Dès

Madame le Maire informe le Conseil Municipal, que la commune a perçu une subvention de 500 € de l'inspection académique pour le projet : Parcours Educatif Artistique et Culturel 1^{er} degré – Un monde imaginaire. L'école maternelle Henri Dès a porté et financé ce projet autour de la céramique. Madame le Maire propose de rembourser à la coopérative scolaire de l'école maternelle Henri Dès la somme de 500 € étant donné que le projet a été financé par l'école.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

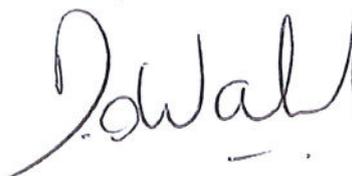
- Accepte de rembourser à la coopérative scolaire de l'école maternelle Henri Dès, la subvention reçue par la commune pour le projet Parcours Educatif Artistique et Culturel 1^{er} degré – Un monde imaginaire, porté et financé par l'école
- Charge Madame le Maire à émettre le titre pour le remboursement.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an dits.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Dominique de VALICOURT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 mars 2023,
Le 25 mars deux mil vingt-trois, à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Denis d'Anjou s'est réuni sous la présidence de
Mme Dominique de VALICOURT, Maire.

Étaient présents : Mme Dominique de VALICOURT, M. Denis COCHET, Mme Valérie ESNAULT, M. Raymond HÉRIVEAUX,
Mme Brigitte GESLIN, Mme Martine RENIER, M. François GOLDWASSER, Mme Valérie ROMELARD, M. Vincent DURET, M.
Damien CHEHERE, Mme Elodie TRICOT, M. Antoine CHEVREUX, Mme Frédérique MARCADET, M. Patrick PUIGRENIER.

Étaient absents excusés : M. Fabrice DUCHÂTELET, M. Jérôme LANDAIS, Mme LECOMTE Cécile.

Étaient absents et représentés : M. Jean-Yves BACHELOT représenté par Mme Valérie ESNAULT, Mme Viviane MOLS
représentée par Mme Dominique de VALICOURT.

Secrétaire de séance : Mme Martine RENIER

DATE DE CONVOCATION : 16 mars 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19

Quorum : 10

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 14

Absents ayant donné procuration : 2

Délibération n° 2023/03-01/03

Augmentation du temps de travail

Emploi « agent d'accueil »

Madame le Maire rappelle la délibération du 30 octobre 2020 portant création d'emploi d'agent d'accueil à 32 heures, chargé de l'office de tourisme et de l'agence postale. Madame le Maire propose de porter à 35 heures, cet emploi « d'agent d'accueil » à compter du 1^{er} avril 2023, vu que la commune va être dotée du dispositif de recueil des cartes d'identités et passeports. Cet emploi peut être pourvu par un agent appartenant au cadre d'emplois des adjoints administratifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte de porter à 35 heures, l'emploi « agent d'accueil », à compter du 1^{er} avril 2023,
- Prends note que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés seront inscrits au budget de l'exercice en cours, chapitre : 12.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an dits.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Dominique de VALICOURT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 mars 2023,
Le 25 mars deux mil vingt-trois, à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Denis d'Anjou s'est réuni sous la présidence de
Mme Dominique de VALICOURT, Maire.

Etaient présents : Mme Dominique de VALICOURT, M. Denis COCHET, Mme Valérie ESNAULT, M. Raymond HÉRIVEAUX,
Mme Brigitte GESLIN, Mme Martine RENIER, M. François GOLDWASSER, Mme Valérie ROMELARD, M. Vincent DURET, M.
Damien CHEHERE, Mme Elodie TRICOT, M. Antoine CHEVREUX, Mme Frédérique MARCADET, M. Patrick PUIGRENIER.

Etaient absents excusés : M. Fabrice DUCHÂTELET, M. Jérôme LANDAIS, Mme LECOMTE Cécile.

Étaient absents et représentés : M. Jean-Yves BACHELOT représenté par Mme Valérie ESNAULT, Mme Viviane MOLS
représentée par Mme Dominique de VALICOURT.

Secrétaire de séance : Mme Martine RENIER

DATE DE CONVOCAION : 16 mars 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19

Quorum : 10

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 14

Absents ayant donné procuration : 2

Délibération n° 2023/03-01/04

Installation classée pour la protection de l'environnement Extension de l'atelier fromagerie - Fromagerie PERREAULT Mise à jour du plan d'épandage

Après présentation par Madame le Maire, (note de synthèse jointe à chaque élu) du dossier
de mise à jour du plan d'épandage suite à l'extension de l'atelier fromagerie de la Fromagerie
PERREAULT qui concerne quelques parcelles sur la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Emet un avis favorable pour la mise à jour de ce plan d'épandage.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an dits.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Dominique de VALICOURT

